

NOTE ENVIRONNEMENT

(annexe cas par cas)

REPROFILAGE PISTE ROUGE DES PLAGNES



Station : LE CHAZELET

réf : DT 23034.13

indice : A

le : 21/02/2025



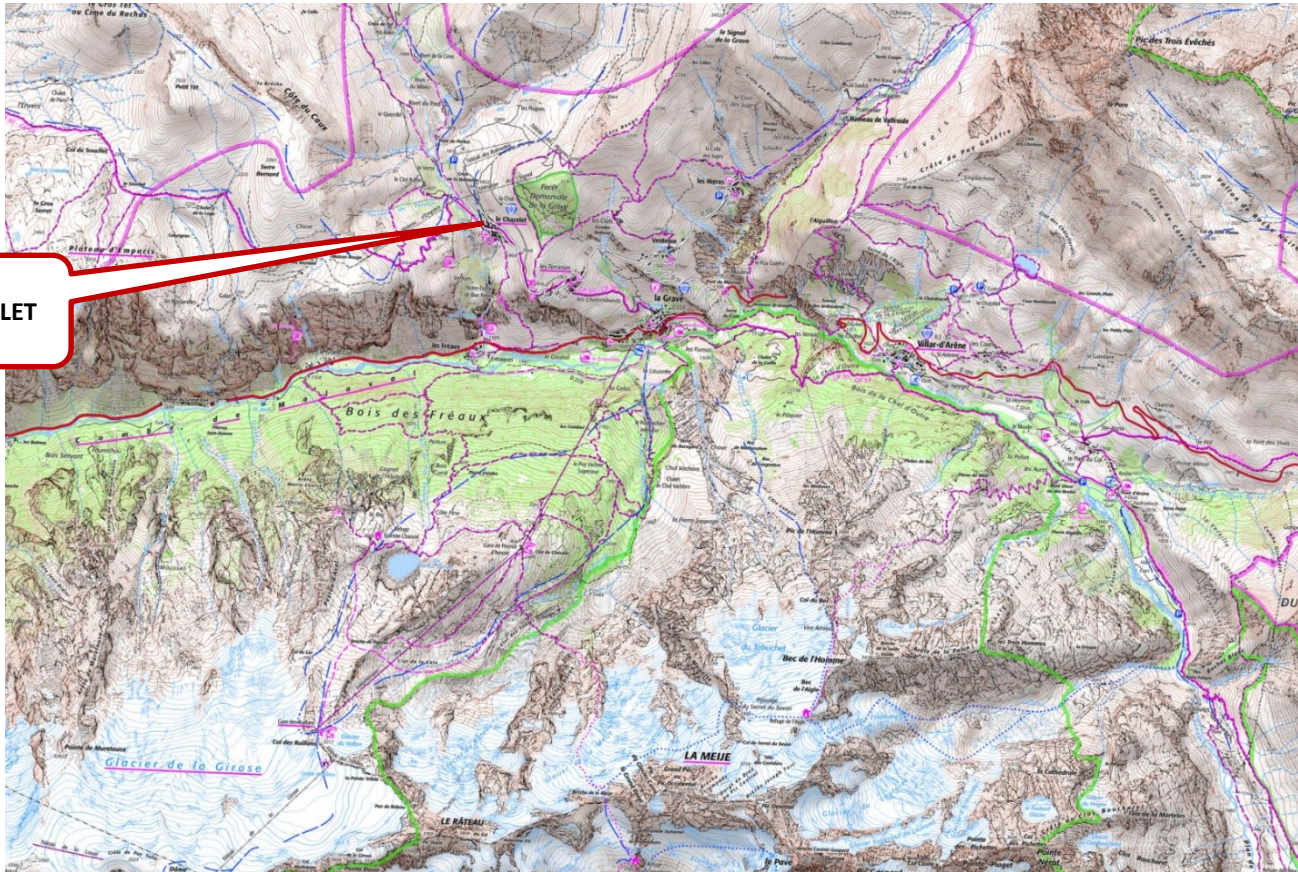
SOMMAIRE

- I. Caractéristiques du projet**
- II. Contexte environnemental**
- III. Synthèse et Conclusion**

I. Caractéristiques du Projet

► 1. LE SITE

- Située dans le département des Hautes Alpes, sur la commune de la Grave, la station **Le Chazelet** s'étale entre 1810 m (front de neige) et 2150 m d'altitude, et propose un domaine familial au pied du Plateau d'Emparis, face au massif de la Meije.

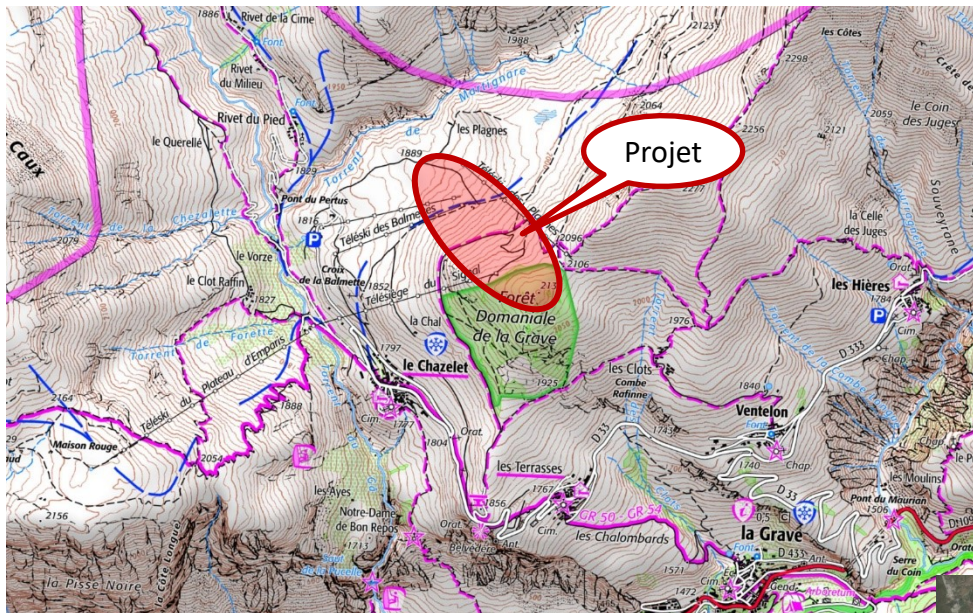


Station du CHAZELET

Carte IGN

I. Caractéristiques du Projet

► 2. PLAN DE SITUATION



Plan situation
Source : geoportail.gouv.fr



I. Caractéristiques du Projet

▶ 3. DÉTAIL DU PROJET

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la **STATION DU CHAZELET** (située sur la commune de **LA GRAVE (05)**)

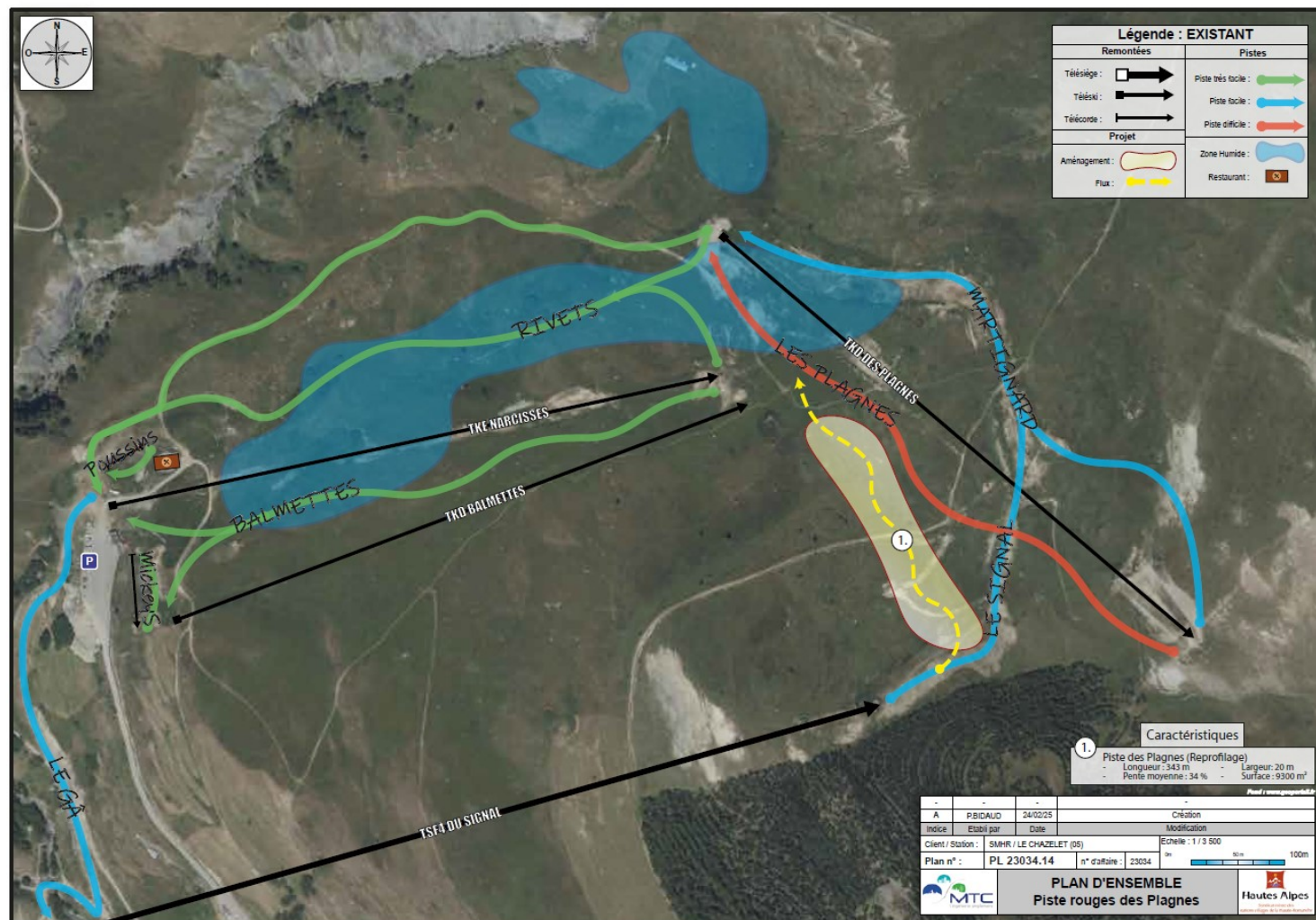
- Le projet a pour objectif de réaménager la piste rouge « *des Plagnes* » afin de valoriser ses pentes ainsi que l'attractivité de cette section du domaine skiable.
- Les aménagements de cette zone prendront en compte divers facteurs tels que l'attractivité, le maintien de la neige, la facilité de damage, l'accès et la gestion des flux, afin de valoriser ce secteur pour l'accueil des pratiquants.

Objectif du projet :

- L'objectif est de reprendre les aménagements déjà présents pour permettre le maintien d'un enneigement de qualité sur ce secteur.
- Faciliter le damage de cette zone.
- Faciliter les gestions de flux de skieurs avec une meilleure fluidité sur la piste.
- Renforcer la sécurité des pratiquants.
- Favoriser l'accès aux clients de tous niveaux.
- Prendre en compte l'évolution des différentes pratiques.
- Revaloriser et redynamiser le domaine pour l'accueil des visiteurs.

I. Caractéristiques du Projet

► 4. PLAN D'ENSEMBLE



Source: MTC plan d'ensemble

I. Caractéristiques du Projet

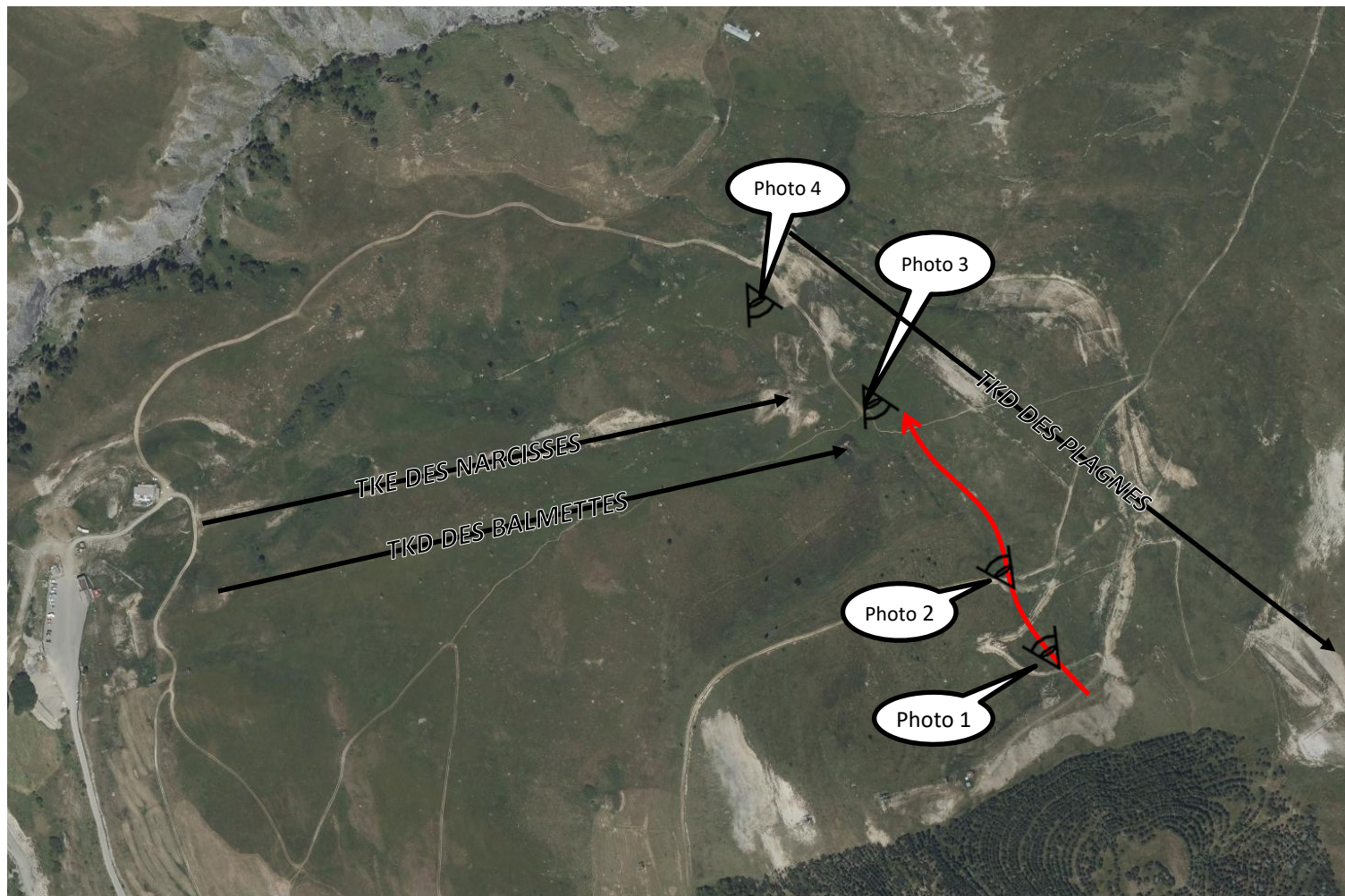
▶ 5. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

PISTE ROUGE DES PLAGNES:

▶ Longueur piste terrasser :	343 m
▶ Longueur suivant la pente :	363 m
▶ Dénivellation :	117 m
▶ Pente moyenne :	34 %
▶ Pente maximum :	48 %
▶ Altitude départ :	2063,9 m
▶ Altitude arrivée :	1946,9 m
▶ Largeur :	20 m

I. Caractéristiques du Projet

► 6. PHOTOS DU SITE



I. Caractéristiques du Projet

► 7. PHOTOS DU SITE

Photos n°1

MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

► 8. PHOTOS DU SITE

Photos n°2
MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

► 9. PHOTOS DU SITE

Photos n°3
MTC – Mai 2022



I. Caractéristiques du Projet

► 10. PHOTOS DU SITE

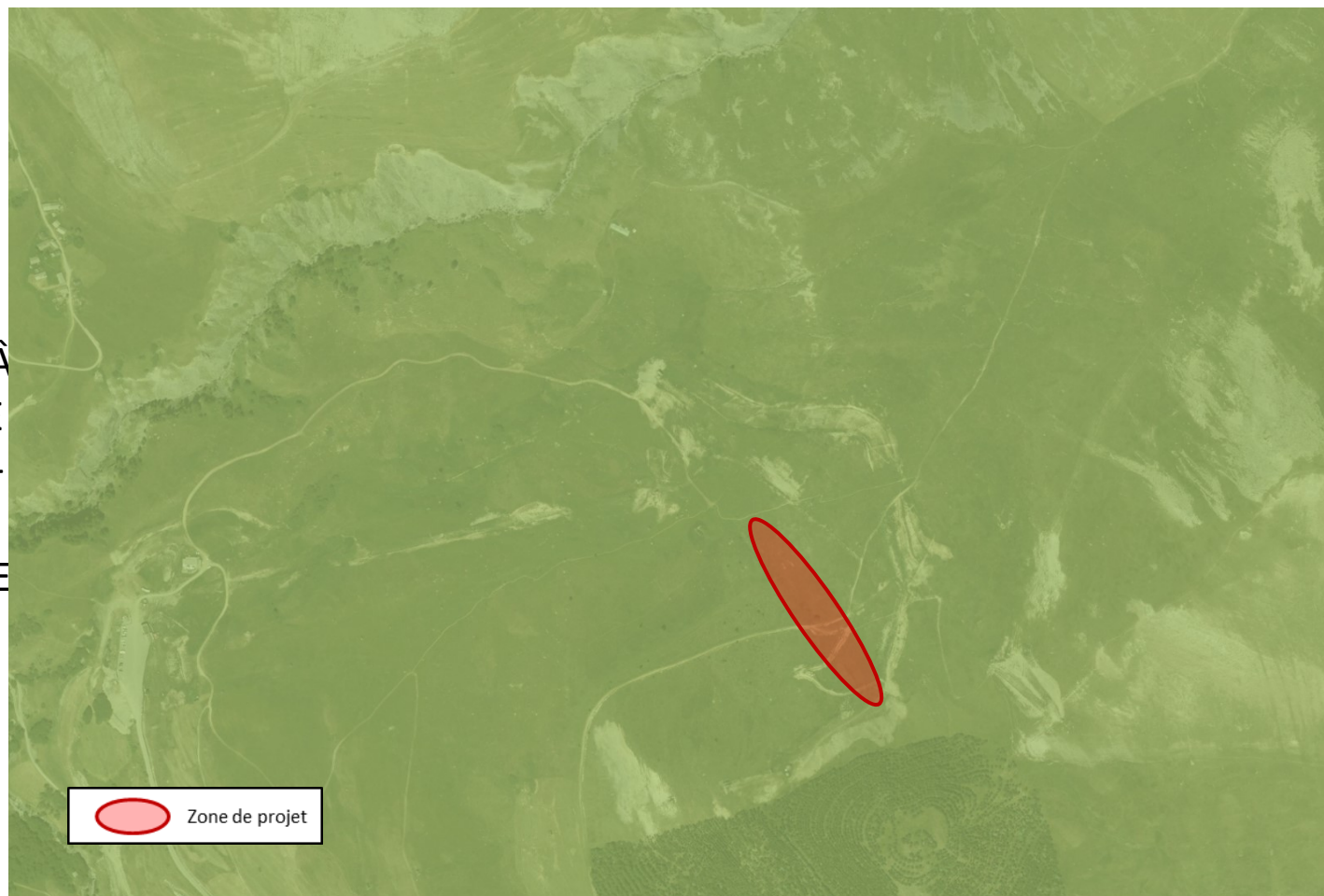
Photos n°4
MTC – Mai 2022



II. Contexte environnemental

▶ 1. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE - ZNIEFF

- ▶ Le secteur du projet est concerné par la **ZNIEFF** de type II « VALLONSDU GÂ DE MARTIGNARE ET DU GOLÉON – ADRET DE VILLARD D'ARÈNE DU LAUTARET ET DU GALIBIER »



ZNIEFF type II

Source: geoportail.gouv.fr

II. Contexte environnemental

▸ 2. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE - ZNIEFF

- Le secteur du projet n'est pas concerné par la **ZNIEFF** de type I



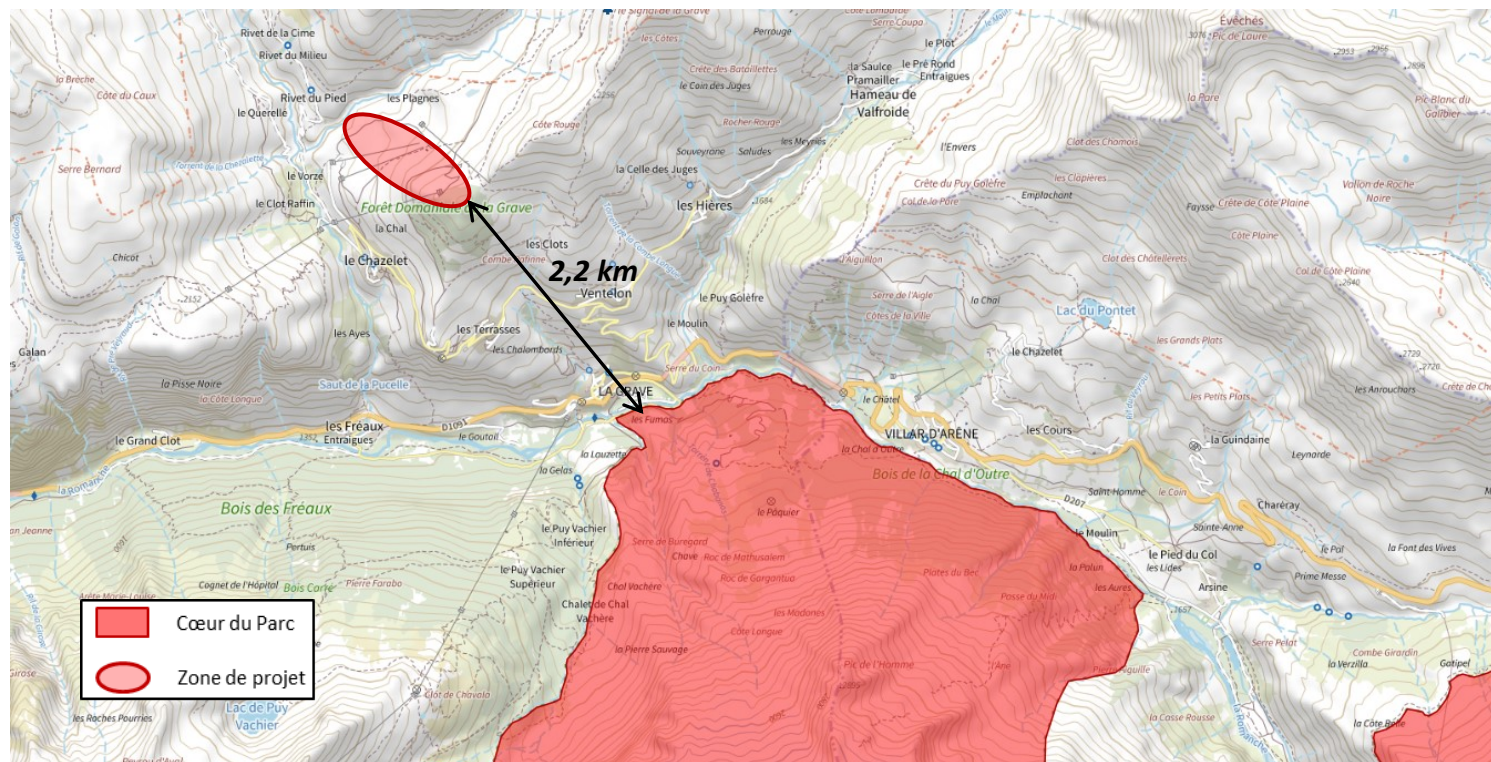
ZNIEFF type I

Source : geoportail.gouv.fr

II. Contexte environnemental

► 3. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – PARC NATIONAL

- La commune de **LA GRAVE** à adhérer à la charte du parc **National de Ecrins**. Ceci n'a pas d'incidence particulière sur le projet, car il ne se situe pas au cœur du parc.



Parc National

Source : carte2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv

II. Contexte environnemental

► 4. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – NATURA 2000

- Le projet est proche mais se situe en dehors du site **Natura 2000** directive habitat FR9301497 « plateau d'Emparis – Goleon ».



NATURA 2000

Source : geoportail.gouv.fr

II. Contexte environnemental

► 5. MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE – ZONE HUMIDE

- Le projet est localisé à proximité d'une zone humide, toutefois la partie de la piste des *Plagnes* n'est pas concernée par cette zone.



Zone humide

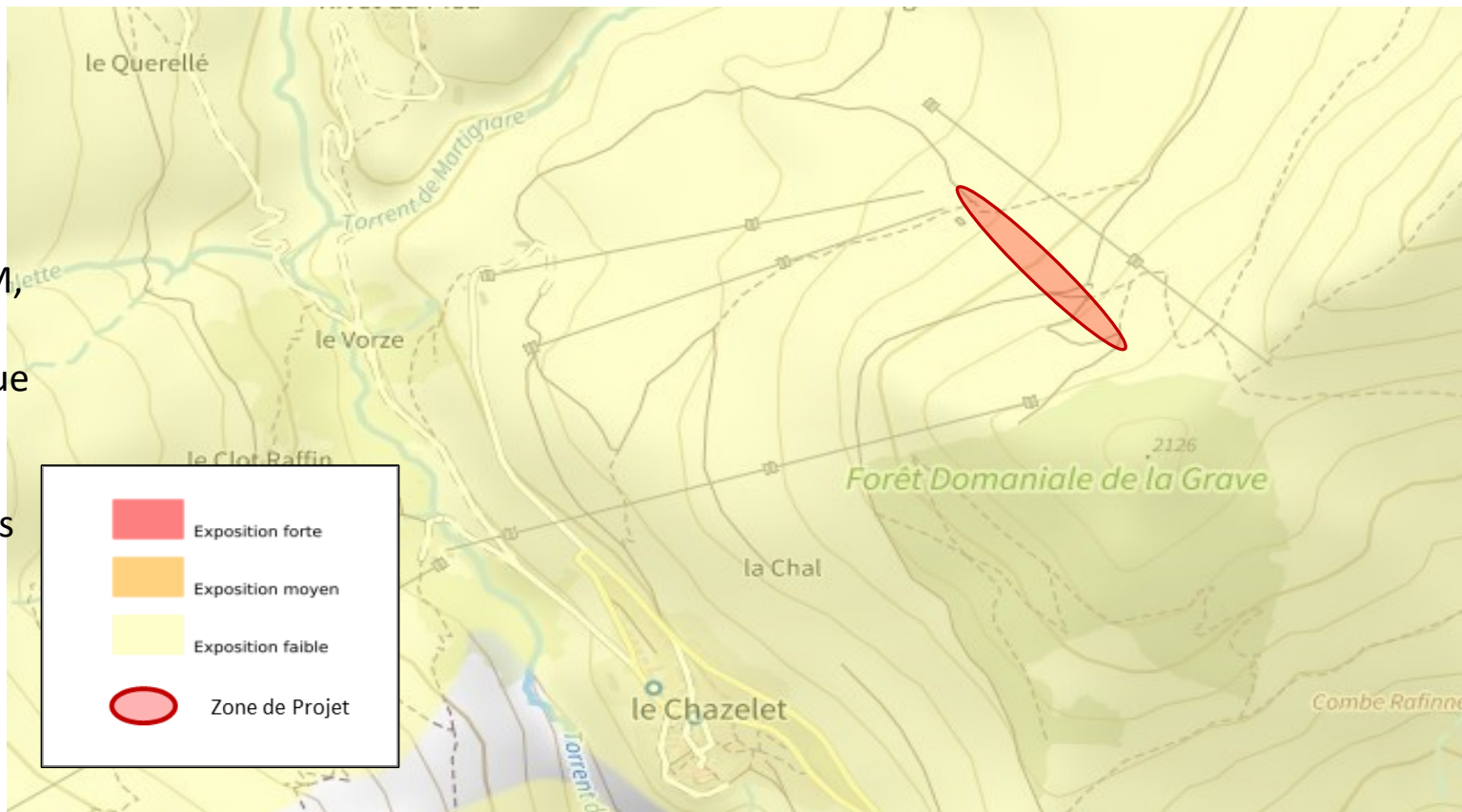
Source : sig.reseau-zones-humides.org

II. Contexte environnemental

► 6. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Exposition au retrait-gonflement des argiles)

- D'après le bureau de recherche géologiques et minières BRGM, le projet est situé à un risque faible sur le retrait-gonflement des argiles.



Risque retrait/Gonflement des argiles

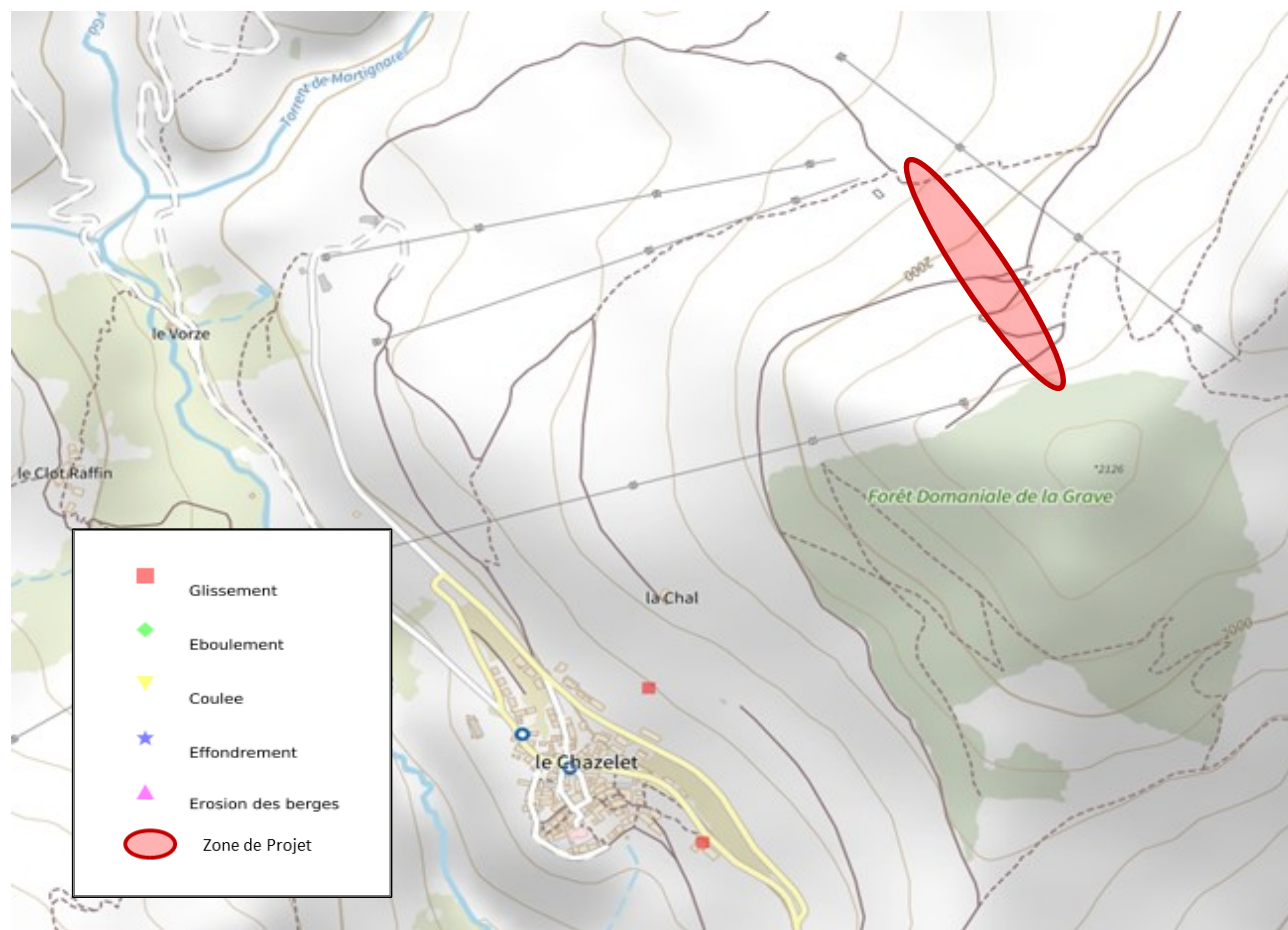
Source : georisque.gouv.fr

II. Contexte environnemental

► 7. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Exposition aux mouvements de terrain)

- D'après la carte, le village du Chazelet présente deux glissements de terrain à proximité direct du village. Néanmoins, aucun glissement de terrain est à noter au niveau des aménagements ou à proximité directe.



Risque mouvement de terrain

Source : georisque.gouv.fr

II. Contexte environnemental

► 8. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Risque Sismique)

-  Zone de sismicité très faible
-  Zone de sismicité faible
-  Zone de sismicité modérée
-  Zone de sismicité moyenne
-  Zone de sismicité forte

 Zone de Projet

- La zone de projet est classée en zone 3, soit une sismicité modérée sur l'échelle sismique, l'aménagement de la piste n'exige pas de prendre en compte ce type de risque.



Risque sismique

Source : georisque.gouv.fr

II. Contexte environnemental

► 9. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS (Avalanche)

Délimitation par photo-interprétation / analyse de terrain
et recueil de témoignages

Délimitation par
photo-interprétation
et analyse de terrain*

Délimitation par
recueil de témoignages*



Avalanche
(empreinte d'une épreuve connue et individualisée, avec le numéro
d'identification pour une avalanche reconnue par
recueil de témoignages)



Zone d'avalanches
(Sont les points les exposés à des avalanches d'ampleur
variable)



Zone présumée avalancheuse
(Zone pour laquelle des informations suffisamment précises
n'ont pu être obtenues ou ayant fait l'objet de
remarques non recueillies ou contradictoires)



Zone de dégâts significatifs dus au souffle d'un aérosol
(sans dépôt de neige décelable)



Avalanche localisée
(empreinte d'une largeur inférieure à trente mètres
qui ne peut être représentée à l'échelle de la carte)



Écoulement ou liaison localisée entre avalanches



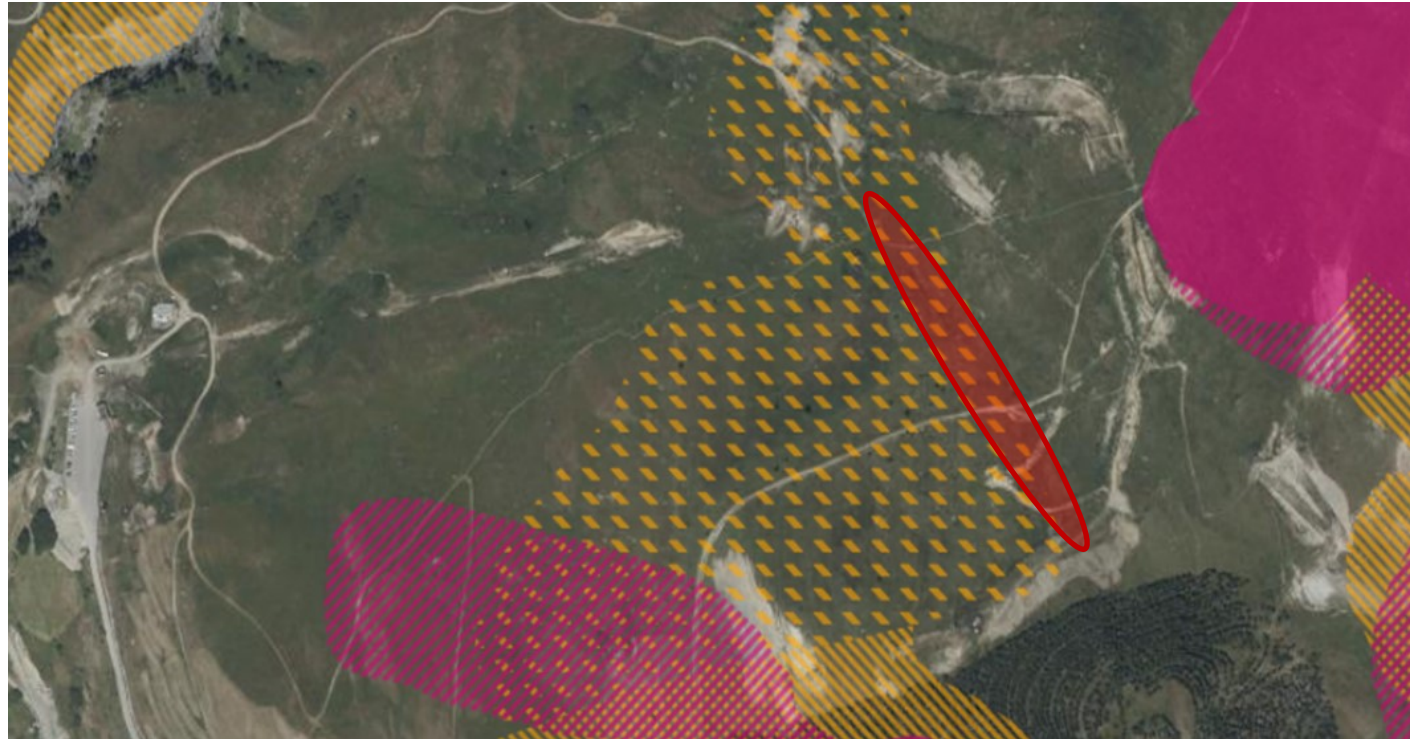
Avalanche localisée présumée



Écoulement ou liaison présumée entre avalanches



Zone de Projet



Avalanche

Source : georisque.gouv.fr

II. Contexte environnemental

▶ 10. CONTEXTE VIS-À-VIS DES RISQUES NATURELS

(Conclusion)

- ▶ Le remodelage de la Piste « *des Plagnes* » existante n'est pas concernée par une zone humide.
- ▶ le projet est situé à une exposition au retrait-gonflement des argiles (faible).
- ▶ Le projet ne se situe pas en zone de glissement de terrain.
- ▶ La zone de projet est classée en zone 3, soit une sismicité modérée sur l'échelle sismique, l'aménagement de la piste n'exige pas de prendre en compte ce type de risque.
- ▶ Le projet se situe dans une zone présumée avalancheuse et proche d'une zone avalanche, mais les aménagements se situent sur le domaine skiable, la situation du projet ne nécessite pas de prendre en compte ce type de risque, car l'exploitant prend déjà en compte ce risque dans son plan de prévention.

II. Contexte environnemental

► 11. CONTEXTE VIS-À-VIS DU PAYSAGE

Les mesures de remise en état et de réhabilitation sont les suivantes:

- Elles seront mises en place, au terme des travaux, sur toutes les emprises et surfaces terrassées ou remodelées. Ces travaux visent à assurer la protection des sols contre l'érosion et l'intégration paysagère de l'ouvrage tout en contribuant à la revalorisation des caractéristiques biologiques du site.
- Il s'agit, dans les faits, de cicatriser le paysage en recréant, au niveau des zones qui auront été terrassées, une continuité de la végétation depuis le bord des talus jusqu'aux formations naturelles qu'elle traverse.
- Le principe consiste à revégétaliser en prolongeant sur les talus les masses végétales environnantes de manière à créer une continuité visuelle mais aussi écologique, en facilitant le retour des espèces présentes naturellement aux abords.
- Matériellement, l'intervention comporte un décapage de la terre végétale avant terrassement et son stockage à proximité, puis son ré-épandage au terme des travaux sur les terrains remodelés et enfin les opérations de revégétalisation proprement dites.
- La terre végétale pouvant être récupérée sera stockée en merlon de 2m de hauteur et mise sous bâche si les délais de stockage sont trop longs pour éviter le lessivage.

II. Contexte environnemental

▶ 12. CONTEXTE VIS-À-VIS DE L'URBANISME

- ▶ L'emprise du projet se situe sur la commune de **La GRAVE** elle possède un PLU dont la dernière modification a été approuvée le 05/07/2021
- ▶ La commune de **La GRAVE - Le CHAZELET** possède un PPR suite à un l'arrêté préfectoral n°2009-43-5 datant du 12 février 2009. Ce PPR a été modifié le 4 Juillet 2017 par l'arrêté préfectoral n°05.2017-07-04-001.
- ▶ Pour réaliser le projet il sera nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux aux services de l'urbanisme.

II. Contexte environnemental

▶ 13. MESURE DE REDUCTION ET D'ÉVITEMENT

- ▶ Afin de proposer un projet le plus respectueux de l'environnement, les mesures ci-après seront mises en place durant le chantier et l'exploitation :

(Ce dispositif avait déjà été mis en œuvre et a prouvé son efficacité)

- La circulation des engins pendant le chantier se fera par le biais des routes carrossables existantes uniquement. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau des parkings (aval).
- L'adaptation du planning des travaux qui démarrera après le 15 août,
- La revégétalisation des zones terrassées avec des semences similaires aux milieux environnants.
- La zone humide a bien été identifiée, et sera mise en défend durant les travaux pour la protéger

III. Synthèse et Conclusion

▶ 1. CONCLUSION DE PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT INITIAL

- ▶ Le projet a pour objectif de réaménager la piste rouge des **Plagnes** afin de valoriser ses pentes ainsi que l'attractivité de cette section du domaine skiable.
- ▶ Le projet se situe dans une zone **ZNIEFF de type II**.
- ▶ Le projet se situe à proximité éloignée d'une zone **ZNIEFF de type I**
- ▶ Le projet se situe à proximité d'un site **Natura 2000**, *mais n'est pas la zone*,
- ▶ La commune de **LA GRAVE** à adhérer à la charte du parc **National de Ecrins**. Ceci n'a pas d'incidence particulière sur le projet, car il ne se situe pas au cœur du parc.
- ▶ Le projet ne se situe pas dans un site **classé** ni **inscrit**.
- ▶ Les **risques naturels** connus recensés sur cette zone ont été pris en compte.
- ▶ Le projet est soumis au **PLU** et au **PPR** de la commune de La **GRAVE**.

Identification

► SUIVI DES MODIFICATIONS

Station :	LE CHAZELET	Affaire n° :	23034
Client :	SMHR	Ensemble :	Reprofilage piste rouge des PLAGNES
Réf client :	23034 PIST914-B	Désignation :	AVP/PRO

Indice	Date	Nature des Modifications	Pages modifiées
A	21/02/2025	Création et première diffusion	-

P.BIDAUD		F.SIONNET		F.SIONNET	
Établi par	Visa	Vérifié par	Visa	Approuvé par	Visa